

ESTIMATION DES COÛTS DE LA DECARBONATION DE CERTAINS SECTEURS ET ANALYSE DES
INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES EN BELGIQUE

Rapport synthétique

1) Estimation des coûts de la décarbonation de certains secteurs à l'horizon 2050

Selon la mise à jour récente des scénarios bas carbone, il est pratiquement établi que la trajectoire de réduction d'émissions vers les objectifs de 2050, déviant du scénario à politique inchangée, ne s'amorcera qu'à partir de 2020, alors que ces objectifs impliquaient déjà une réduction annuelle moyenne s'élevant à 5,1% à partir de 2014. Ceci représente un facteur spécifique de coût.

Dans le **secteur des bâtiments**, la décarbonation repose sur des rénovations massives et sur la transformation des systèmes de chauffage. Ceci implique sur la période 2020-2050 des dépenses additionnelles moyennes de 4,3 milliards d'euros par an pour les bâtiments résidentiels, partiellement compensées par la réduction des coûts de consommation d'énergie, et de 3,6 milliards d'euros pour les bâtiments non résidentiels.

Dans le **secteur des transports**, les voitures sont responsables de 58% de la consommation d'énergie et des émissions. Pour le transport de passagers, la recommandation est de réduire la demande de transport par personne ainsi que la part modale de la voiture, ainsi qu'une réorientation vers la mobilité électrique. En ce qui concerne le transport de marchandises, la réduction des émissions repose sur un découplage de la croissance économique et des volumes de biens transportés et également sur une électrification. Moyennant un certain nombre de conditions, une réduction des dépenses annuelles moyennes par rapport au scénario à politique inchangée serait possible dans le secteur des transports.

Sur le plan macro-économique, certaines estimations tablent pour 2030 sur la création de 85.000 emplois supplémentaires grâce aux politiques de décarbonation. Par ailleurs, ces politiques génèrent des co-bénéfices en matière de pollution atmosphérique¹, de qualité de l'environnement, de congestion du trafic et d'accidents de la route, et de santé publique qui ont déjà fait l'objet d'estimations dans plusieurs pays européens.

¹ L'Agence européenne de l'environnement a communiqué récemment le chiffre de 10.000 morts par an en Belgique en raison de la mauvaise qualité de l'air (<https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2017>)

Le Bureau fédéral du plan présente une estimation des investissements nécessaires pour le **secteur électrique** dans le cadre d'un scénario EUCO30². Les investissements supplémentaires seront d'autant plus importants qu'il faut s'attendre à une forte augmentation de la consommation finale d'électricité à partir de 2030. Pour les installations de production, ces investissements devraient doubler par rapport au scénario de référence. Pour les réseaux de transport et de distribution, les investissements devraient quant à eux augmenter de 50% de 2021 à 2030, et de 60% de 2031 à 2050 par rapport aux investissements de référence.

2) Evaluation du volume actuel d'investissements climatiques en Belgique

La finance climatique domestique, c'est-à-dire l'argent dépensé dans le pays où il trouve sa source, est un levier fondamental de la décarbonation : parmi les dépenses totales des pays, la part des dépenses domestiques s'élève à 74%, parmi lesquelles l'on retrouve jusqu'à 90% des dépenses privées.

Pour estimer les **flux financiers existants**, la finance climatique domestique fait l'objet d'exercices dits de « landscaping », où sont cartographiés les sources et les instruments du financement, ainsi que les actions pour lesquelles il est utilisé. En Belgique, les flux financiers pour le climat de l'année 2013 ont été estimés en 2015 à un total de 6403 millions d'euros.

Une étude réalisée pour l'Agence européenne de l'environnement met en avant l'état lacunaire des données relatives au financement de l'atténuation en Europe. La plupart des Etats-membres n'ont aucune idée de leurs financements climatiques domestiques. Dans les trois pays où ces données sont répertoriées (BE, FR et DE) il apparaît déjà que les dépenses à engager sont sérieusement sous-estimées surtout pour les investissements dans l'efficacité énergétique. Concernant les sources, l'Agence relève l'absence de données disponibles pour les financements par les banques commerciales, les marchés financiers, les sociétés privées et les utilisateurs finaux. Concernant les instruments d'investissement, le même constat vaut notamment pour les partenariats public-privé, les prêts préférentiels, les actions et obligations, et l'auto-financement.

Lorsque l'on s'interroge sur les **investissements planifiés** pour l'atténuation, l'absence ou le caractère très partiel des données est flagrante dans tous les Etats-membres. Ce problème est attribué au fait que les décisions politiques nécessaires ne sont pas prises.

Il est indispensable de pouvoir quantifier l'investissement effectif pour le climat et son degré d'alignement sur les objectifs de la politique climatique. Une estimation des investissements annuels nécessaires de 2021 à 2030 dans les 28 Etats-membres pour atteindre les objectifs européens fixés pour 2030, comparée aux dépenses à politique inchangée, a déjà permis d'identifier un *investment gap* annuel de 179 milliards d'euros.

² Ce scénario décrit une trajectoire d'émissions compatible avec le cadre européen climat/énergie 2030 et une transition bas carbone en 2050 et qui aboutit en Belgique à des réductions d'émissions globales de 33% et de 72% par rapport à 1990, respectivement en 2030 et en 2050, en se basant sur une « optimisation » de l'allocation des efforts.

La discussion qui a suivi a permis de mettre en avant des éléments d'analyse supplémentaires :

- Le constat d'une absence de volonté politique de se servir effectivement des besoins d'investissement identifiés pour établir des plans d'investissement
- Le mode de fonctionnement actuel de la Commission nationale climat est inapproprié pour gérer de façon appropriée le financement domestique de la transition en Belgique.
- Il existe un manque de transparence au niveau des institutions financières. Des obligations de rapportage standardisées devraient être prévues par le législateur.
- Le Conseil européen travaille actuellement sur le gouvernance de l'Union de l'énergie. Ceci inclut la question du financement pour l'atteinte des objectifs.
- Au niveau européen, le rôle d'Eurostat dans le suivi des flux de financement et des autres données pertinentes devrait être renforcé dans des textes législatifs.